



PÔLE AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET DÉPLACEMENTS

AGENCE TERRITORIALE DE L'AMÉNAGEMENT CENTRE
Maison Technique de Saint-Bonnet-en-Champsaur

ARRÊTE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

Nom et adresse du pétitionnaire
M. Jean-Louis FOSSET
Route du Diamant
Pont du Fossé
05260 ST-JEAN-ST-NICOLAS

ARRETE du : 01 SEP. 2016

OBJET : Alignement
RD 944 – du PR 18 + 202 au PR 18 + 226
Commune de ST-JEAN-ST-NICOLAS

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la demande référencée en date du 8 juin 2016 par laquelle le pétitionnaire sollicite l'alignement de la RD 944 au droit de la parcelle cadastrée n° 208, section DE, Commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-4,
- VU** le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L.112-3 et L.112-4,
- VU** le règlement de voirie départemental et ses annexes adopté le 26 Juin 2007, et notamment son article 27,
- VU** l'arrêté du Président du Département des Hautes-Alpes en date du 22 avril 2015 portant délégation de signature,
- VU** l'état des lieux,
- VU** l'avis du responsable de la Maison Technique de Saint-Bonnet-en-Champsaur,
- VU** l'avis du Maire en date du 24 juin 2016,
- SUR** proposition du Chef de l'Agence Territoriale de l'Aménagement Centre,

ARRETE

Article 1 – Alignement

L'alignement de la RD 944 au droit de la parcelle cadastrée n° 208, section DE, est défini par la ligne droite entre les bornes de géomètre A et B implantées en limites de parcelles (plan joint).

Article 2 – Haies et clôtures

L'implantation des haies et clôtures pourra être établie suivant l'alignement, sous réserve des servitudes de visibilité et en respect des prescriptions contenues dans le règlement de voirie départemental – notamment les articles 31, 39, 40 à 42.

Article 3 – Validité

Le présent arrêté d'alignement individuel est valable un (1) an à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 4 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme.

Article 5 - Ampliations

- M. le Directeur Général des Services du Département des Hautes-Alpes,
- Mme la Directrice Générale Adjointe chargée du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements,
- Le bénéficiaire : M. Jean-Louis FOSSET

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise pour information à :

- Mme le Maire de la Commune de SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS.

Fait à GAP, le 01 SEP. 2016

Le Président

Jean-Marie BERNARD

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe
chargée du Pôle Aménagement, Développement et Déplacements

Catherine GUIEU

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements
Agence Territoriale de l'Aménagement Centre

MAISON TECHNIQUE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
Demande de Permission de Voirie

Accès Conduite Alignement Occupation du DP

REQUÉRANT

M. / Mme *FOSSET Jean-Louis / Marie - Christin*
Adresse : *Rte du Diamant Parc du Forcé*
..... *05260 - ST-JEAN-ST-NICOLAS*
Tél : *04.1.92.55.1971.71* *06 89 20 2907*
Mail : *jeanlouis.bonnet@free.fr*
Lieu des travaux (commune) : *Rte du Diamant 05260 ST-JEAN-ST-NICOLA*

INDIQUER CLASSE POUR LE COMPTE DE QUI SONT REALISES LES TRAVAUX

M. / Mme
Adresse :
Tél :
Mail :@.....
Lieu des travaux (commune) :

ADRESSE DE LA COMMUNE

Route Départementale N° *944* PR N°
Cadastre : Parcelle N° *208* Section N° *DE*

DESCRIPTION

..... *Pose d'une clôture*
Durée prévisible des travaux : du *06.10.2016* au *31.10.2016*

Fait à *St-Jean-St-Nicolas* le *04.10.2016*

Signature



Si les travaux se situent en agglomération, avis du Maire obligatoire

Avis de la Mairie de la commune de sur la demande formulée :

Date et signature du Maire,

Arrivé le

22 JUIN 2016



Hautes-Alpes
le département

Mairie de St Jean St Nicolas

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements

Direction de la Coordination Territoriale et de la Gestion des Infrastructures
Agence Territoriale de l'Aménagement Centre

Demande de Permission de Voirie

- Accès
- Conduite
- Alignement
- Occupation du DP

PETITIONNAIRE :

Adresse : M^r FOSSET Jean Louis
Rte du diamant de pont de fosse
05-260 St Jean St Nicolas

Tél : Mail :@

BENEFICIAIRE (si différent du pétitionnaire) :

Adresse :

Tél : Mail :@

EMPLACEMENT DES TRAVAUX :

Route Départementale N° 944 PR N° 18 + 202 au 18 + 226

Lieu : Rte du diamant

Commune : St Jean St Nicolas

NATURE DES TRAVAUX : Pose de clôture

Si les travaux se situent en agglomération, avis du Maire obligatoire

Avis du Maire de la Commune de Saint-Jean-St-Nicolas sur la demande formulée :

- favorable
- défavorable

Observation :

Date et signature du Maire,

le 24/06/16

LE MAIRE,

Justine ARNOUX



Pôle Aménagement, Développement et Déplacements
Agence Territoriale de l'Aménagement Centre

MAISON TECHNIQUE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
Demande de Permission de Voirie

Accès Conduite Alignement Occupation du DP

DEMANDAIRE

M. / Mme *FOSSET Jean-Louis / Marie - Christin*

Adresse : *Rte du Diamant Part du Forcé*
.....
05260 - ST-JEAN-ST-NICOLAS

Tél : *041 921 551 971 71* *06 89 20 2907*

Mail : *jeanlouis.bonnet@free.fr*

Lieu des travaux (commune) : *Rte du Diamant 05260 ST-JEAN-ST-NICOLA*

INDICATIONS DES TRAVAUX POUR LE COMPLET DU OU SONT REALISES LES TRAVAUX

M. / Mme

Adresse :

Tél :

Mail : @

Lieu des travaux (commune) :

INDICATIONS DES TRAVAUX NON REALISES

Route Départementale N° *944* PR N°

Cadastre : Parcelle N° *208* Section N° *DE*

INDICATIONS DES TRAVAUX EN COURS

..... *Pose d'une clôture*

Durée prévisible des travaux : du *06.10.2016* au *31.10.2016*

Fait à *St-Jean-St-Nicolas* le *04.06.2016*

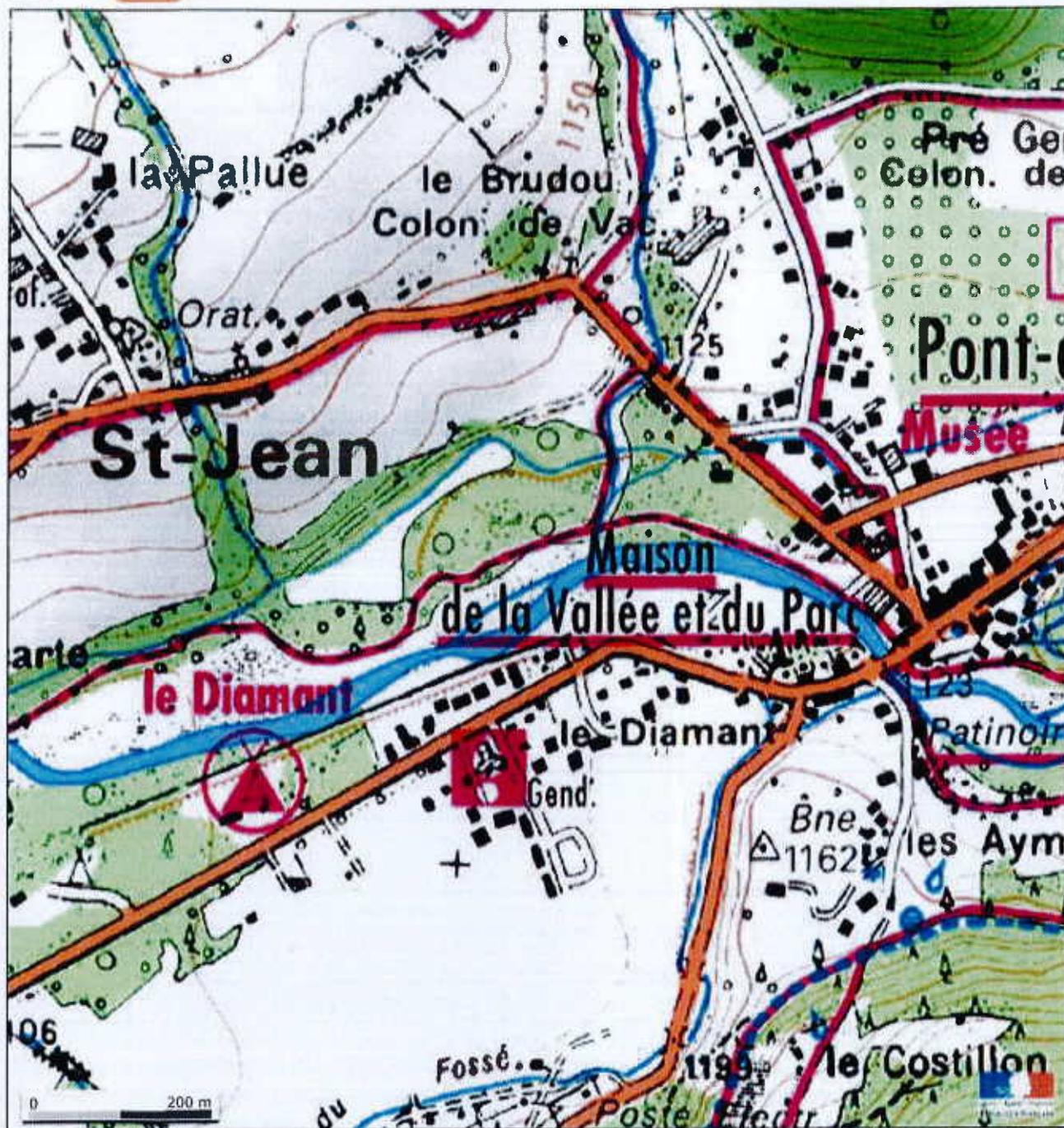
Signature



Si les travaux se situent en agglomération, avis du Maire obligatoire

Avis de la Mairie de la commune de sur la demande formulée :

Date et signature du Maire,



Département :
HAUTES ALPES

Commune :
SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS

Section : DE
Feuille : 000 DE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/06/2016
(fuseau horaire de Paris)

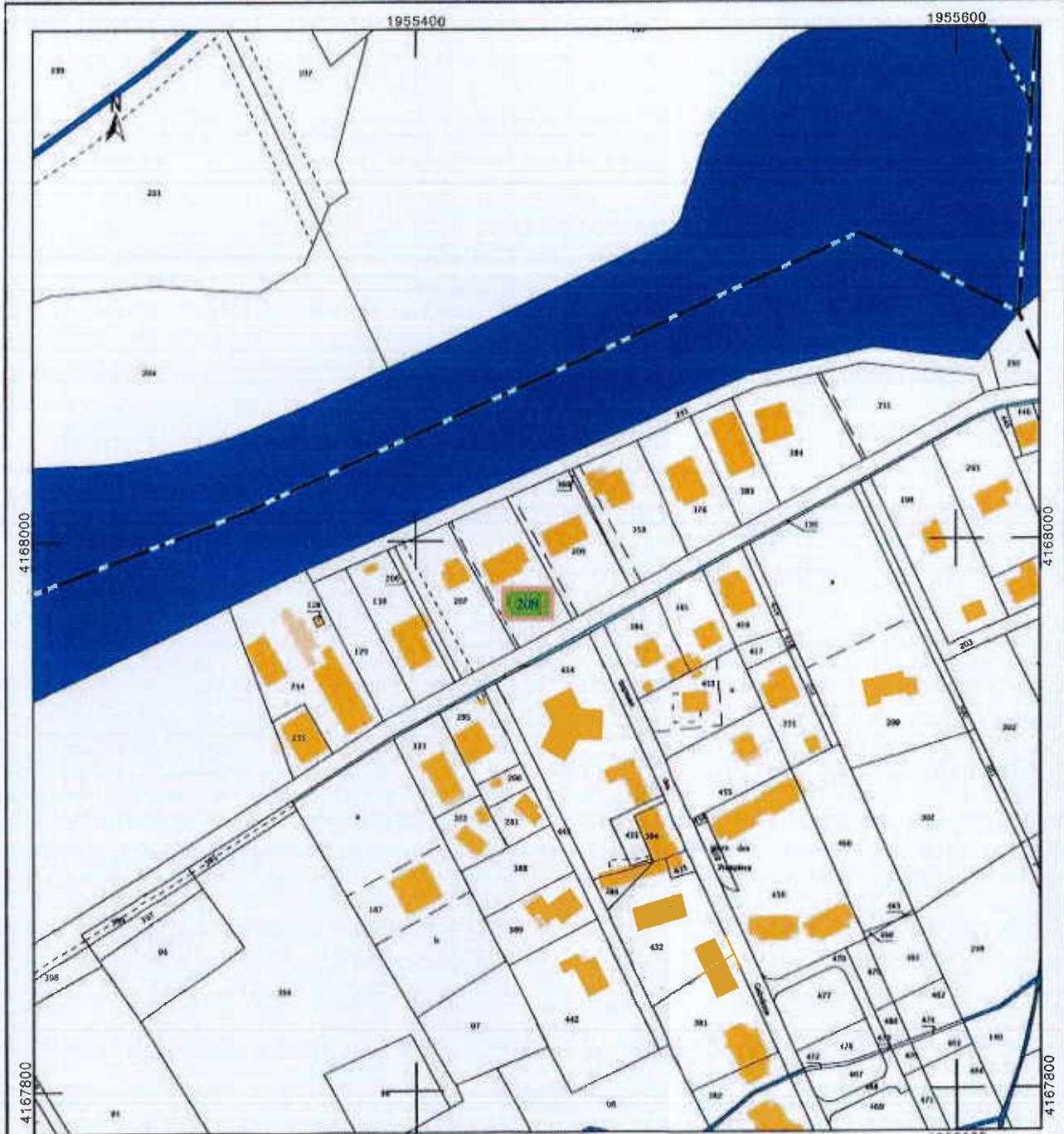
Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2016 Ministère des Finances et des
Comptes publics

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion
Cadastrale
Cité Administrative Desmichels BP 1602
05016
05016 GAP Cedex
tél. 04.92.40.16.92 - fax 04.92.40.16.90
cdf.gap@dgi.fip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Distances entre les angles de la maison
et l'alignement du Domaine Public

A = 32,10 m
B = 22,60 m
C = 24,25 m
D = 23,30 m

Parcelle
N° 208

A S = 142,96
B
C
D
DE0208

